

# Compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2020



## **1. LEADER, Pôle culturel : demande de subvention et plan de financement**

Dans le cadre de l'équipement de Pôle culturel en matériel techniques et mobilières adoptés – un plan de financement a été établi

LEADER Velay	32.000€
Région Auvergne Rhône Alpes	50.000€
Département Haute-Loire	30.000€
Etat (DRAC)	28.000€
Commune auto financement	250.000€

## **2. Modification des statuts de Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire**

Le contexte législatif et Règlementaire nécessite une nouvelle adaptation des statuts. Après présentation des nouvelles dispositions de C.M approuve ces nouveaux statuts.

## **3. Contrat d'Assurances des risques statutaires souscrit par le CDG43**

Lancement de la procédure pour la négociation d'un nouveau contrat.

## **4. Lot Route de Sumène « les Narcisses » décision du prix au m<sup>2</sup>**

La municipalité a décidé de viabiliser un terrain communal et de créer 5 lots. Après étude de marché et des différents frais, le prix du m<sup>2</sup> est évalué à 60€.

## **5. Acquisition d'environ 35m<sup>2</sup> pour améliorer l'accès suite à la création du nouveau parking au 22 Rue Chaussade**

Afin d'améliorer la giration, la mairie se porte acquéreur de 35 m<sup>2</sup> au prix de 10€ le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre, la démolition du mur et la réalisation de piles seront à changer de la mairie.

## **6. Demande d'acquisition à Bourgeneuf**

Mr Quentin ALLIRAND souhaite acquérir 40 m<sup>2</sup> de terrain Communal ainsi que la parcelle B 1230 d'une surface de 250 m<sup>2</sup> le prix de terrain est fixé à 10€ le m<sup>2</sup> le frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

## **7. Demande d'acquisition Route d'Auteyrac**

Mr Exbrayat Pierre souhaite acquérir une bande de 200 m<sup>2</sup> route d'Auteyrac le prix est fixé à 10 € le m<sup>2</sup> géomètre et frais notaries à charge de l'acquéreur.

## **8. Autorisation à signer une convention de biens sectionaux**

Il est demande au C.M d'autoriser monsieur le Maire a signé une convention de mise à disposition des biens sectionaux parcelles D 1065 et D 1066 (La Chapuze, Rocherols, Montchany) avec la Safer afin qu'elle en assure la gestion et un contrat de type ORE (Obligation Réelle Environnementale)

## **9. Incorporation de la parcelle cadastrée B I814 Aux Ardennes dans le domaine Communal, (Bien sans maître)**

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section B 1814 d'une contenance de 750 m<sup>2</sup> ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Cet immeuble peut revenir à la commune.

Il est demande au C.M de décider que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

## **10. Autorisation de mandatement pour 2020**

Il est demandé au conseil d'autoriser Mr et Maire à mandateur les facteurs pour 2020 en section d'investissement à Hauteur de ¼ des crédits ouverts en 2019.

## **11.RIFSEEP**

Demande d'annulation de la délibération du 27-10-2019 ayant pour objet « Mise en place au lieu de projet de mise en place.

## **12. Plan de financement modificatif**

Dans le cadre de l'aménagement du passage couvert entre la rue Chaussade et le parking, un point d'informations et un garage à vélo sont prévus.

Le coup global est de 13 751€

plan de financement :

LEADER Velay	10 372€
Commune	2 743€

Publié le Mardi 11 Février 2020